

Commune le Castelet / Séance du 20 mars 2024

Convocation : 11 mars 2024 Affichage : 27 mars 2024	Le vingt mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué et par écrit, en réunion ordinaire, s'est réuni à la salle du Conseil de Garcelles Secqueville, sous la présidence de Madame Florence BOULAY, le Maire.
Membres : En exercice : 23 Présents : 12 Votants : 16	Étaient présents : Mme. Florence BOULAY, M. Patrick LESELLIER, M. Franck LECOQ, Mme. Elisabeth FORET, Mme. Anne PIRAUD, Mme. Brigitte MARIE, M. Benoit LEFEVRE, Mme. Sandrine MAUPAS, M. Stéphane ONFROY, M. Sébastien GUILLOT, Mme. Virginie NOSILE, Mme. Annie PASSILLY. Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint à dix-neuf heures sept minutes, le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Étaient absents représentés : Mme. Céline COLLET (pouvoir à Mme. Florence BOULAY), Mme. Magali PECOLLO-DUPONT (pouvoir à Mme. Sandrine MAUPAS), Mme. Céline PONTY (pouvoir à Mme. Elisabeth FORET), M. Gilles THIRE (pouvoir à M. Patrick LESELLIER). Étaient excusés : Mme. Maïté ROBILLARD, M. Yohann ADAM, Mme. Mélisande DEGREZE. Étaient absents : M. Joseph SIANI, M. David DELENTE, M. Philippe JEGARD, M. Olivier LEMAIRE. M. Patrick LESELLIER a été nommé secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 21 février 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents lors de cette réunion.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour :

- Demande de permis de construire
- Subvention coopérative scolaire
- Questions diverses

DELIBERATION 2024-011 PERMIS DE CONSTRUIRE

Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R423-1, L422-1 et L425-3 du Code de l'urbanisme,
Vu les projets d'aménagements de la commune
Vu la nécessité de déposer des permis de démolir des équipements existants,

Je vous propose d'autoriser Madame Florence BOULAY, Maire, à déposer des permis de démolir relatif au garage place Simone VEIL à Saint-Aignan de Cramensnil, à l'abri à côté de la salle des fêtes de Garcelles et

Commune le Castelet / Séance du 20 mars 2024

l'abri dans la cour d'école à Saint-Aignan de Cramensnil, au nom de la commune et à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présents et représentés,

- Autorise Madame le Maire à déposer les permis de démolir relatif au garage place Simone VEIL à Saint-Aignan de Cramensnil, à l'abri à côté de la salle des fêtes de Garcelles et l'abri dans la cour d'école à Saint-Aignan de Cramensnil, au nom de la commune et à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2024-012 SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Dans le cadre de l'école, la municipalité participe aux sorties scolaires pour un montant de 26€ par enfant par an. Pour l'année scolaire 2023-2024, la somme s'élève 5 616€.

Madame Le Maire propose de valider la somme proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE à l'unanimité des présents et représentés** la proposition de subvention tel que présentée.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas eu de questions diverses portées à la connaissance de ce conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

Le vote du budget est prévu le mercredi 10 avril à 18h en présence de Ingrid DEBLEDS.

La séance du Conseil Municipal suivante est prévue le mercredi 15 mai à 19h.

La séance du Conseil Municipal suivante est prévue le mercredi 05 juin à 19h.

La séance du Conseil Municipal suivante est prévue le mercredi 03 juillet à 19h.

Madame Sandrine MAUPAS rappelle que la prochaine commission finances relative au budget d'investissement est prévue le vendredi 22 mars à 18h30.

Madame BOULAY informe d'un concert dimanche 24 mars au profit de la ligue contre le cancer pour mars bleu à l'église de Saint Aignan de Cramensnil par l'association Polykrom.

Monsieur LESELLIER informe le Conseil Municipal que la canalisation d'eau sur le secteur rue du 07 août 1944 – rue des iris et rue des Perrées sera changée et le revêtement sera refait à l'occasion par le département. Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 heures 20 minutes.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 20 mars 2024

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme les jours mois

DELIBERATION 2024-011 PERMIS DE CONSTRUIRE

DELIBERATION 2024-012 SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE
--

Florence BOULAY

Patrick LESELLIER